



**LE 4 MARS 2024**

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue à l'Hôtel de Ville de Beupré au 10995 rue des Montagnards, le lundi 4 mars 2024 à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Mme Nancy Pelletier, conseillère #1  
M. Christian Blouin, conseiller #2  
M. Michel Auger, conseiller #3  
M. Serge Simard, conseiller #4  
M. Michel Beaumont, conseiller #5  
Mme Michèle Abdelnour, conseillère #6

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Serge Simard, maire suppléant.

Également présents : Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe  
M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier

Absence motivée : M. Pierre Renaud, maire

11063-040324 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

**RAPPORT**

**C.C.U.**

3A Rapport des permis février 2024

**ADMINISTRATION**

3B Rapport budgétaire février 2024

3C Listes des dépenses autorisées et listes des paiements

1. Journal des chèques 2400273 – 2400352	136 310,30 \$
2. Journal des chèques 2400353 – 2400362	2 217,75 \$
3. Journal des chèques 2400363 – 2400364	392 301,19 \$
4. Journal des chèques 2400365 – 2400430	227 701,20 \$

Les listes des chèques comprennent également les déboursés liés aux contrats accordés et payés par les personnes autorisées en vertu du Règlement no 1181 portant sur la délégation à certains fonctionnaires de la Ville le pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats au nom de la municipalité. En conséquence, lesdites listes constituent le

rapport transmis par ces fonctionnaires et employés conformément au cinquième alinéa de l'article 477.2 LCV, les contrats ayant été accordés en application de ce règlement et les paiements faits.

11064-040324 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL 19 FÉVRIER 2024**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 février 2024.

11065-040324 **RÉGIE DE L'ARÉNA – DEMANDE DE GRATUITÉ SALLE DE RÉUNION AU CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'autoriser la gratuité pour l'utilisation d'une salle lors de la tenue des réunions de la Régie de l'aréna au centre multifonctionnel.

11066-040324 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 1303**

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé à la séance du 5 février 2024;

**ATTENDU** qu'aucune modification n'a été apportée audit projet de règlement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement, d'adopter le Règlement 1303 décrétant des travaux pour la réfection de chaussées de diverses rues et la reconstruction de la Côte St-Jean-Baptiste avec mur de soutènement et comportant une dépense et un emprunt n'excédant pas 6 262 251 \$ remboursable en vingt (20) ans.

11067-040324 **DÉTERMINATION DE 3 SOUS-CATÉGORIES D'IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS POUR LE RÔLE D'ÉVALUATION 2024-2025-2026 (HÔTELIERS, STATION DE SKI ET STATIONS-SERVICE)**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement de signifier à l'évaluateur l'intention de la Ville de Beaupré de créer les 3 catégories suivantes d'immeubles non résidentiels pour le rôle 2024-2025-2026 :

- Hôtels
- Station de ski
- Stations-service

11068-040324 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – COUPE DU MONDE UCI DE VÉLO DE MONTAGNE 2024 DU MSA**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement de verser la somme de 20 000 \$ à la Corporation d'événements d'été de Québec à titre d'aide financière pour la tenue de la coupe du monde UCI de vélo de montagne au Mont Ste-Anne du 3 au 6 octobre 2024.

11069-040324 **COLLOQUE ANNUEL PALME (LÉVIS 30 AVRIL ET 1<sup>ER</sup> MAI 2024)**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'entériner les inscriptions de MM. Serge Simard et Michel Auger au colloque annuel PALME qui se tiendra les 30 avril et 1<sup>er</sup> mai 2024 et d'autoriser le paiement des dépenses inhérentes.

11070-040324 **ADDENDA AUX CONTRATS DE TRAVAIL DU TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL, DE LA COORDONNATRICE AUX LOISIRS ET À LA CULTURE ET DE LA COORDONNATRICE AQUATIQUE**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'autoriser le maire, M. Pierre Renaud et le directeur général, M. Roch Lemieux à signer l'addenda aux contrats de travail du technicien en génie civil, de la coordonnatrice aux loisirs et à la culture et de la coordonnatrice aquatique.

11071-040324 **SOIRÉE BÉNÉFICE COCKTAIL AUX FLAMBEAUX LE 14 MARS 2024**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'acheter 1 billet au coût de 200 \$ pour la soirée bénéfice « Cocktail aux Flambeaux » organisée par la Fondation du Collège des Hauts Sommets qui se tiendra le 14 mars 2024.

11072-040324 **FYRA QUARTIER – CESSIONS DE PARCELLES DE TERRAINS – AUTORISATION À SIGNATURE**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'autoriser le maire, M. Pierre Renaud et la greffière, Mme Johanne Gagnon à signer tous les documents requis afin de céder pour la somme nominale de 1 \$, à FYRA QUARTIER, six (6) parcelles de terrains identifiées comme étant les lots projetés 6 609 058, 6 609,059, 6 609 060, 6 609 061, 6 609 063 et 6 609 064 pour la réalisation de la Phase 2.

11073-040324 **COUPE DU MONDE FIS DE SNOWBOARD CROSS – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement de verser la somme de 7 500 \$ à la Canada Snowboard à titre d'aide financière pour la tenue de la coupe du monde FIS de Snowboard Cross qui se tiendra au Mont Ste-Anne les 23 et 24 mars 2024.

11074-040324 **MANDAT À ME MARTIN BOUFFARD**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement de mandater Me Martin Bouffard afin d'intenter les procédures judiciaires concernant le recouvrement des factures CRF2300693 et CRF2300694.

11075-040324 **SERVITUDE LOT 6 521 703 (EN BORDURE DE LA RUE DU BEAU-MONT) – AUTORISATION À SIGNATURE**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'autoriser le maire, M. Pierre Renaud et la greffière, Mme Johanne Gagnon à signer tous les documents requis concernant la servitude sur le lot 6 521 703 au bénéfice de la Ville de la part de 9429-7165 Québec inc.

11076-040324 **PROJET DE CONSTRUCTION – SEIGNEURIE DE BEAUPRÉ (200, RUE DE LA FALAISE)**

**ATTENDU** que les propriétaires du lot 4 459 885 du cadastre de Québec ont déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée dans le développement domiciliaire Seigneurie de Beaupré et qui aura comme adresse le 200, rue de la Falaise;

**ATTENDU** que les propriétaires proposent deux options pour la toiture de la partie « walk-in » (section à gauche de l'entrée principale), soit une option avec toit plat et l'autre option avec toit en pente;

**ATTENDU** qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 10 du chapitre 3, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

**ATTENDU** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé le projet de construction en regard des dispositions applicables du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le style de la construction projetée s'inscrit dans la continuité du cadre bâti développé dans ce secteur et que ce projet répond aux objectifs et aux critères énoncés;

**ATTENDU** que les deux options proposées répondent aux critères d'évaluation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'approuver le projet de construction d'une résidence unifamiliale selon l'une des deux options proposées, et ce, au choix des requérants, le tout suivant les plans déposés à la recommandation 24-03 du CCU du 20 février 2024.

11077-040324 **MODIFICATION AUX REVÊTEMENTS EXTÉRIEURS – 155 RUE DE L'AURORE-BORÉALE**

**ATTENDU** que le propriétaire de la construction projetée au 155, rue de l'Aurore-Boréale a déposé les plans pour modifier le type et la couleur du revêtement du toit ainsi que pour modifier la couleur des 2 déclins de fibrociment;

**ATTENDU** qu'en vertu du Règlement 1196 et 1287, sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 5 du chapitre 3, toute modification à l'apparence extérieure du bâtiment principal est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

**ATTENDU** que les couleurs proposées s'harmonisent entre elles et respectent celles de l'environnement naturel (bois, verdure, pierre, terre, arbre);

**ATTENDU** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé la demande pour modifier le type et la couleur du revêtement du toit ainsi que la couleur des deux déclins de fibrociment en regard des dispositions applicables du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que ces modifications répondent aux objectifs et critères énoncés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'approuver la demande pour modifier le type et la couleur du revêtement du toit ainsi que pour modifier la couleur des 2 déclins de fibrociment suivant les plans déposés à la recommandation 24-05 du CCU du 20 février 2024.

11078-040324 **PLAN PROJET DE LOTISSEMENT – PROLONGEMENT DE LA RUE DE LA SEIGNEURIE**

**ATTENDU** que Lancar immobilier Inc., propriétaire du lot 3 682 163 du cadastre du Québec, a déposé un plan projet de lotissement résidentiel préparé par l'arpenteur-géomètre Denis L. Tremblay, version 2 datée du 19 février 2024, sa minute 13344 qui implique l'ouverture d'une nouvelle rue, soit le prolongement de la rue de la Seigneurie;

**ATTENDU** que le projet de lotissement vise à desservir 16 nouveaux terrains pour la construction de 16 duplex en rangée, soit des maisons de 2 logements séparés en 4 groupes pour un total potentiel de 32 unités;

**ATTENDU** que le service de l'urbanisme et le comité technique de la Ville de Beaupré ont analysé le plan projet de lotissement et qu'ils sont d'avis qu'il est conforme aux orientations du plan d'urbanisme et au règlement de lotissement ainsi qu'aux normes d'implantation du règlement de zonage, sauf pour la largeur des stationnements, alors que le projet propose 3 cases de stationnement au lieu de 2 d'une largeur de 8,10 m au lieu de 6 m et que cette largeur devrait faire l'objet, pour la réalisation des constructions comprises dans le plan projet de lotissement, de dérogations mineures, soit une pour chacun des lots qui seront enregistrés;

**ATTENDU** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé le plan projet de lotissement et d'implantation en regard des règlements d'urbanisme applicables pour ce projet et qu'ils sont d'avis que ledit plan projet de lotissement et d'implantation remplit les conditions requises à son acceptation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'approuver le plan projet de lotissement et d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Denis L. Tremblay, version 2 datée du 19 février 2024, sa minute 13344, le tout suivant la recommandation 24-06 du CCU du 20 février 2024 et suivant les spécifications suivantes :

- ce projet de lotissement et d'implantation comprend notamment le prolongement de la rue de la Seigneurie selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan projet de lotissement et la construction projetée de 16 terrains formant 4 groupes de 4 duplex en rangée pour un potentiel de 32 unités d'habitation;
- que la réalisation des constructions comprises dans le plan projet de lotissement est conditionnelle à l'acceptation par le conseil municipal d'accorder, comme condition préalable à

l'opération cadastrale, des dérogations mineures pour chacun des lots afin de rendre conforme la largeur maximale des espaces de stationnement à 8,10 m au lieu de 6 m;

- d'autoriser le requérant à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en œuvre du projet;
- d'autoriser le requérant à transmettre au MELCCFP pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service des travaux publics de la Ville de Beupré;
- d'autoriser la conclusion avec le requérant d'une entente relative aux travaux municipaux et de fournir les titres ou les ententes signées avec tous autres propriétaires qui pourraient être interpellés par ce projet, entre autres, la résolution de la compagnie autorisant le requérant à signer les documents;
- d'accepter la cession, à titre gratuit, à la Ville de Beupré, des infrastructures et équipements municipaux en application de l'entente ainsi conclue;
- de verser un montant en argent équivalent à 10 % de la valeur du terrain préalablement à l'approbation du plan relatif à l'opération cadastrale pour la contribution relative aux parcs et espaces verts.

11079-040324 **ADJUDICATION DE LA SOUMISSION SUR INVITATION POUR LE NETTOYAGE DES PUISARDS ET DES REGARDS-PUISARDS**

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres sur invitation;

**CONSIDÉRANT** les soumissions reçues de :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>OPTION A (2 ans)</b>	<b>OPTION B (3 ans)</b>
Sani Charlevoix inc.	64 245,16 \$	97 458,56 \$
Ortec Environnement	48 074,21 \$	73 927,49 \$
Sani-Orléans inc.	60 413,33 \$	91 887,74 \$

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par Monsieur Michel Auger et résolu unanimement d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme « **ORTEC ENVIRONNEMENT SERVICES INC.** » pour une durée de 3 ans (2024-2025-2026) au montant de 73 927,49 \$ incluant les taxes.

11080-040324 **APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'ENTRETIEN DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS POUR LES ANNÉES 2024-2025-2026**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Beupré désire obtenir des offres pour l'entretien des aménagements paysagers pour les années 2024-2025-2026;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Michel Auger et résolu unanimement d'entériner, tel que soumis par la direction générale, les documents d'appel d'offres, l'estimation des coûts et la publication de l'appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

11081-040324 **AFFICHAGE D'UN POSTE DE TECHNICIEN EAU POTABLE – EAUX USÉES**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'autoriser l'affichage d'un poste de technicien eau potable – eaux usées.

11082-040324 **FERMETURE DE LA RUE CÔTÉ LE LONG DE LA ROUTE 138**

**ATTENDU** la résolution #8941-010419 adoptée le 1<sup>er</sup> avril 2019 par laquelle la Ville demandait au ministère des Transports une fermeture de la rue Côté Nord à l'intersection de la Route 138;

**ATTENDU** l'autorisation octroyée par le ministère des Transports le 2 juillet 2019;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Michel Auger et résolu unanimement de procéder à la fermeture de la rue Côté Nord à l'intersection de la Route 138 dans le cadre des travaux de PRIMEAU 2023.

11083-040324 **ACHAT D'UN TRACTEUR KUBOTA**

Il est proposé par Monsieur Michel Auger et résolu unanimement d'autoriser l'achat d'un tracteur de marque KUBOTA et ses accessoires auprès de la compagnie **KANATRAC QUÉBEC** au montant de 63 306,07 \$ plus les taxes applicables, le tout suivant la proposition du 28 février 2024.

11084-040324 **AFFICHAGE D'UN POSTE DE JOURNALIER-OPÉRATEUR**

Il est proposé par Monsieur Michel Auger et résolu unanimement d'autoriser l'affichage d'un poste de journalier-opérateur.

11085-040324 **ADOPTION DE LA POLITIQUE SALARIALE 2024 POUR DIFFÉRENTS POSTES NON SYNDIQUÉS**

**ATTENDU** l'augmentation de 0,50 \$ du salaire minimum de 15,25 \$ à 15,75 \$ qui aura lieu le 1<sup>er</sup> mai 2024;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'adopter la nouvelle politique salariale suivante :

POSTES	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année	4 <sup>e</sup> année	5 <sup>e</sup> année	6 <sup>e</sup> + année
Coord. Camp de jour	21,10 \$	21,35 \$	21,60 \$	21,85 \$	22,10 \$	22,35 \$
Coord.-adj. Camp de jour	20,10 \$	20,35 \$	20,60 \$	20,85 \$	21,10 \$	21,35 \$
Camp d'été : moniteurs	16,85 \$	17,10 \$	17,35 \$	17,60 \$	17,85 \$	18,10 \$
Moniteur- accompagnateur personnes handicapées	18,35 \$	18,60 \$	18,85 \$	19,10 \$	19,35 \$	19,60 \$
Préposé à l'écocentre	17,85 \$	18,10 \$	18,35 \$	18,60 \$	18,85 \$	19,10 \$
Préposés à l'entretien des espaces verts	17,85 \$	18,10 \$	18,35 \$	18,60 \$	18,85 \$	19,10 \$
Surveillants gymnase et préposés accueil au ski de fond	17,85 \$	18,10 \$	18,35 \$	18,60 \$	18,85 \$	19,10 \$

11086-040324 **EMBAUCHE DE M. MYRKO PRÉMONT – ASSISTANT-SAUVETEUR**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'embaucher M. Myrko Prémont à titre d'assistant-sauveteur, échelon 1 et d'autoriser M. Gilles Carrier à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

11087-040324 **HUGUES TREMBLAY – LETTRE D'ENTENTE**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'autoriser le maire, M. Pierre Renaud et le directeur général, M. Roch Lemieux à signer la lettre d'entente avec le Syndicat concernant M. Hugues Tremblay.

11088-040324 **EMBAUCHE DES COORDONNATRICES DU CAMP D'ÉTÉ 2024**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement de procéder à l'embauche des coordonnatrices du camp d'été 2024 selon les conditions en vigueur à la politique salariale :

Nom	Poste	Échelon
Juliette Gariépy	Coordonnatrice du camp d'été	1 <sup>e</sup>
Magaly Pleau	Coordonnatrice adjointe	1 <sup>e</sup>

11089-040324 **PRÊT DU TERRAIN DE BASEBALL À L'ASSOCIATION DE BASEBALL DE BEAUPORT (ABB)**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement :

- a) d'accorder une gratuité pour la saison de baseball 2024 à l'Association de Baseball de Beauport conditionnellement à ce que les citoyens de Beupré puissent bénéficier d'un tarif résident;
- b) d'autoriser M. Pierre Renaud, maire et M. Roch Lemieux, directeur général et trésorier à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de l'entente.

11090-040324 **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 1304**

Monsieur Serge Simard, maire suppléant donne l'avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement 1304 modifiant le Règlement numéro 1226 concernant la circulation, le stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière dans la municipalité pour:

- Réduire la vitesse à 30 km/h sur tous les chemins publics, plus particulièrement sur les rues locales et prévoir des limites de vitesse différentes sur certains autres chemins publics;
- Interdire le stationnement sur une section de la rue J.-A.-Tardif.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Deux (2) personnes sont présentes et différentes questions ont été

posées :

- Règlement d'emprunt
- Côte de la Falaise
- Stationnement ski-doo
- Fresque caserne incendie
- Problème tuyau nouvelle caserne
- Terrain de balle - lumières

11091-040324 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement que cette séance soit levée à 19 h 57.

---

SERGE SIMARD  
MAIRE SUPPLÉANT

---

JOHANNE GAGNON, GREFFIÈRE ET  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

Je, Johanne Gagnon, déclare avoir présenté le présent procès-verbal pour approbation à M. Serge Simard, maire suppléant le 6 mars 2024.

---

JOHANNE GAGNON, GREFFIÈRE ET  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

Approbation des résolutions contenues au présent procès-verbal le 6 mars 2024.

---

SERGE SIMARD, MAIRE SUPPLÉANT